

Arrêté ministériel portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études de la Communauté française

A.M. 10-08-2020

M.B. 18-08-2020

Modifications :

A.M. 14-01-2021 - M.B. 22-01-2021 A.M. 25-02-2021 - M.B. 05-03-2021

A.M. 08-03-2021 - M.B. 23-03-2021 A.M. 01-09-2021 - M.B. 20-09-2021

A.M. 12-09-2022 - M.B. 12-12-2022 A.M. 10-03-2023 - M.B. 02-05-2023

A.M. 25-04-2023 - M.B. 07-09-2023 A.M. 24-08-2023 - M.B. 16-01-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations d'études, coordonné le 7 novembre 1983, articles 15 et 16;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, article 70/1, § 1^{er} 10° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2019 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études et prêts d'études de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil d'appel des allocations d'études :

A. Membres effectifs :

1° Deux membres représentant l'enseignement officiel :

- Madame France BOUVEZ; [*Remplacé par A.M. 12-09-2022*]

- Monsieur Alain WILKIN [*Remplacé par A.M. 11-01-2021; A.M. 25-02-2021*]

2° Un membre représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Madame Françoise SAPPJA ARNOULD.

3° Un membre représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- Madame Ghislaine VIRE.

4° Deux membres délégués du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant les allocations d'études dans ses attributions :

- Madame Stella MATTERAZZO ;
- Madame Julie LEPOUTRE.

5° Deux membres représentant l'organisation représentative des étudiants (Fédération des Etudiant(e)s Francophones) :

- [Madame Emila HOXHAI
- Madame Hajar BENHACHEMI]¹

B. Membres suppléants :

1° Deux membres représentant l'enseignement officiel :

- Madame Laurence DENIS; *[Remplacé par A.M. 12-09-2022]*
- Madame Muriel LECOMTE.

2° Un membre représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Monsieur Fabrice GLOGOWSKI.

3° Un membre représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- Madame Fatou DIEME. *[remplacé par A.M. 25-04-2023]*

4° Deux membres délégués du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant les allocations d'études dans ses attributions :

- Madame Cynthia VANDEVORST *[Remplacé par A.M. 01-09-2021]*
- Monsieur Cédric PIERRE-DE PERMENTIER. *[Remplacé par A.M. 01-09-2021]*

5° Deux membres représentant l'organisation représentative des étudiants (Fédération des Etudiant(e)s Francophones):

- [Monsieur Kolya ZEOLI
- Monsieur Selviano SCIFO]²

Article 2. - Madame Jacqueline DEVREUX, avocat général honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles, est nommée en qualité de Président du Conseil d'appel des allocations d'études. Monsieur Alain SQUILBECK, vice-président honoraire au Tribunal du travail, magistrat suppléant, est nommé en qualité de Président suppléant du Conseil d'appel des allocations d'études. [Monsieur Patrick de la COURT, premier avocat général honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles et magistrat suppléant]³ est nommé en qualité de second Président suppléant dudit Conseil d'appel.

¹ Remplacé par l'arrêté ministériel du 24 août 2023

² Remplacé par l'arrêté ministériel du 24 août 2023

³ Remplacé par l'arrêté ministériel du 24 août 2023

Article 3. - L'arrêté ministériel du 5 novembre 2019 portant nomination des membres et du président du Conseil d'appel des allocations d'études et prêts d'études de la Communauté française est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Bruxelles, le 10 août 2020.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

E. GILLIARD,

Directeur général